

RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Il s'avère que bon nombre de licenciés n'appliquent pas les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure ci-dessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci de façon régulière afin de ne pas vous exposer aux conséquences énoncées.

Cette disposition concerne l'ensemble des licenciés dont la catégorie de valeur est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis.

Décision du Comité Directeur du 17 septembre 2009

Les résultats hors Ile de France des places obtenues dans les cinq premiers doivent être transmis par les coureurs eux-mêmes dans la semaine suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 € par omission.

La communication est à effectuer au Comité régional

Par courrier à l'adresse :
Comité d'Ile de France de la FFC
Commission des homologations
1 rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Ou par courriel à l'adresse :
FFC-ile-de-france.secretariat@wanadoo.fr

Alain BRISEUX
Président de la Commission des homologations